



Le financement des Cordées de la réussite

<u>Programmes</u>	<u>types de crédits</u>	<u>activités financées</u>	<u>destinataires</u>	<u>Informations complémentaires</u>
<p>BOP 141 hors titre 2 « Enseignement scolaire public du second degré »</p> <p>RECTORAT</p> <p>BESOINS A INDIQUER DANS L'APPEL A PROJET EN CONCERTATION AVEC LA TETE DE CORDEE</p>	crédits pédagogiques de fonctionnement	Sorties culturelles des élèves Déplacements restauration fonctionnement divers pour les élèves, Subventions aux associations qui interviennent dans les EPLE	EPLE publics	<p>1 EPLE peut mutualiser la subvention pour plusieurs EPLE</p> <p>Attention, les reliquats peuvent être mobilisés jusqu'au 31 décembre de l'année scolaire suivante. Après cette date, ils sont susceptibles d'être récupérés au titre de la dotation globalisée.</p> <p>1^{er} trimestre : Notifications de subventions disponibles dans IDEAL</p>
<p>BOP 141 titre 2 « Enseignement public du second degré »</p> <p>RECTORAT</p>	IMP	IMP enseignants (éventuellement BOP 230 vie de l'élève pour les CPE)	EPLE publics	<p>Les IMP sont accordées selon une clé de répartition dépendant de l'enveloppe académique globale et du nombre de cordées dont l'établissement est source. Sous condition de présentation de la lettre de mission signée</p>
<p>BOP 231 « Vie étudiante »</p> <p>RECTORAT</p>	vie étudiante	Défraiement des frais de déplacement des tuteurs étudiants Indemnisation des coordonnateurs référents (enseignants, administratifs,	Etablissements d'enseignement supérieur ou EPLE ayant des formations du supérieur	<p>Un EPLE proposant des formations de l'enseignement supérieur peut percevoir une subvention au titre du BOP 231</p>



RÉGION ACADÉMIQUE
GUADELOUPE

Liberté
Égalité
Fraternité



BESOINS A INDIQUER DANS L'APPEL A PROJET PAR LA TETE DE CORDEE		étudiants bénéficiant d'un emploi étudiant) Petit matériel	(y compris ceux qui relèvent du ministère de l'agriculture)	1^{er} trimestre : envoi des notifications de subventions par courrier
BOP 139 « enseignement scolaire prive du second degré » RECTORAT	crédits pédagogiques de fonctionnement		Etablissements secondaires privés sous contrat	Pas de crédits fléchés Arbitrages internes à l'établissement
BOP 143 ENSEIGNEMENT TECHNIQUE AGRICOLE	crédits de fonctionnement hors IMP		Etablissements relevant de l'enseignement agricole	Délégation de crédits de la DRAAF
BOP 147 ANCT: Agence Nationale de la Cohésion des Territoires BESOINS A INDIQUER DANS L'APPEL A PROJET PAR LA TETE DE CORDEE ET DEMANDE SUR DAUPHIN	Crédits spécifiques politique de la ville	Déplacements des élèves et des étudiants qui les accompagnent ainsi que financement des associations partenaires qui interviennent auprès des élèves en QPV ou en zone d'éducation prioritaire	Etablissements têtes de cordée accueillant des élèves scolarisés en QPV ou en zone d'éducation prioritaire	Demande de subvention via la plateforme Dauphin https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/faire-sa-demande-de-subvention-la-plateforme-dauphin

A ces programmes officiels peuvent se cumuler des subventions liées à des entreprises ou des fondations.